

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)



RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

Form fields for service address and deadline.

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Form field for establishment address.

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Table with columns: Recette, Numéro de dossier, Clé, Période, CDI, Insp., Régime. Includes fields for TVA number and SIRET.

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement page 2 de la notice n° 3310 NOT-CA3).

Si vous souscrivez cette déclaration en francs, en vertu des mesures particulières énoncées dans la notice (déclarations infra-annuelles ou rectificatives), veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

Paiement : À compter du 1er janvier 2002, les paiements doivent obligatoirement être effectués en euros. Le paiement en francs est toutefois possible, jusqu'au 17 février inclus, pour les règlements en numéraire.

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : Signature : Téléphone :

Somme : Date : N° PEC : N° d'opération :

Table with columns: Pénalités, Taux, % (5%, %, %), 9005, 9006, 9007.

Paiement par virement bancaire ou obligation cautionnée : cocher la case correspondante :

Form fields for Virement bancaire and Obligation cautionnée.

- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.
• Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE



Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :		07	Achats en franchise	0037
)				

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9 B		
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #fce4d6;"> La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A. </div>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703
20	Autres biens et services	0702
21	Autre TVA à déduire	0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001
(À convertir en euros si ce crédit est en francs)		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input style="width: 50px;" type="text"/> %	
24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	<input style="width: 100px;" type="text"/>

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)	8003
<i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>		
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		
TAXE À PAYER		
28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)	
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999
32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) ..	<input style="width: 100px;" type="text"/>
<i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>		

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).